ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prévention

Question écrite n° 79598

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le manque d'information auprès des femmes enceintes sur les risques de contamination par le cytomégalovirus (CMV) du fœtus durant la grossesse. Souvent sans gravité, l'infection peut toutefois revêtir un tout autre caractère durant la période de grossesse, touchant aussi bien la neurologie que les nerfs sensoriels du nouveau-né. Les conséquences de cette contamination sont équivalentes à celles de la toxoplasmose pour laquelle existent un dépistage anténatal et même un dépistage dès l'examen prénuptial. Il lui demande si une campagne d'information à la contamination par le cytomégalovirus du fœtus durant la grossesse fait partie des pistes explorées par le Gouvernement pour sensibiliser le public a cette infection lourde de conséquence pour certaines familles.

Texte de la réponse

L'infection à cytomégalovirus (CMV) de la femme enceinte peut être responsable d'infection congénitale pouvant se compliquer dans certains cas de séquelles potentiellement graves (20 à 25 % de risques de séquelles). Selon l'Institut de veille sanitaire, en France, 0,6 à 1,4 % des femmes enceintes font une primo-infection à CMV pendant la grossesse. L'infection materno-foetale à CMV est la plus fréquente et touche 0,5 à 2 % des nouveau-nés. Il n'existe pas actuellement de vaccination disponible. Des traitements symptomatiques peuvent être proposés. En 2004, la Haute autorité de santé (HAS) ne recommandait pas le dépistage du CMV lors de la grossesse ni un dépistage en préconceptionnel ou ciblé sur des populations à risque. En revanche, la transmission se faisant par les secrétions biologiques humaines, des recommandations du Conseil supérieur d'hygiène publique de France de 2002 et de la HAS de 2004 insistent sur les règles d'hygiène à appliquer notamment par les femmes (ou couples) en contact avec des enfants de moins de 3 ans. Lors des consultations pour le suivi de la grossesse, les professionnels informent les femmes sur les différentes précautions à prendre, notamment pour certaines maladies infectieuses comme l'infection à cytomégalovirus. Le suivi de la grossesse permet également de rechercher des situations à risques telles que la présence de signes cliniques évocateurs ou d'anomalies échographiques parfois en lien avec une infection asymptomatique de la mère au cytomégalovirus. Des prises en charge spécifiques pour la femme (ou le couple) sont alors proposées.

Données clés

Auteur : M. Pascal Popelin
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79598
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE79598

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 juillet 2015
Question publiée au JO le : 12 mai 2015, page 3505
Réponse publiée au JO le : 8 septembre 2015, page 6812